

**Communiqué de presse**  
**6 Février 2007 – Cour des comptes**

**Gestion des sols par la Défense**

**6 Février 2007 – Les activités militaires comportent des risques importants pour l'environnement. La Cour des comptes a vérifié si le ministère de la Défense nationale assurait efficacement la prévention et l'assainissement de la pollution des sols. Il ressort de l'audit que la Défense a fourni, surtout ces dernières années, des efforts en matière d'environnement, et notamment de gestion des sols. La Défense ne mesure toutefois que difficilement l'importance de la pollution historique ainsi que la nature précise et l'ampleur des activités polluantes. Elle adopte dès lors une approche plus pragmatique que planifiée de l'assainissement des sols. En outre, elle consacre peu de moyens financiers à l'assainissement des terrains pollués. En réaction au rapport, le ministre de la Défense a répondu que les recommandations de la Cour des comptes serviraient de fondement au renforcement de la politique environnementale et de la gestion des sols.**

Les activités militaires comportent des risques importants pour l'environnement. Face à l'intérêt croissant de la population pour l'environnement, les autorités militaires des pays de l'OTAN prennent des initiatives en vue de prévenir autant que possible la pollution et d'éliminer ou de gérer la pollution historique et la pollution actuelle. L'assainissement de sols pollués pouvant s'avérer très coûteux, une bonne prévention revêt une importance considérable.

La Cour des comptes a examiné si les mesures préventives prises par le ministère de la Défense et l'approche de la pollution du sol étaient efficaces et si les conditions préalables d'une gestion efficace des sols étaient remplies.

Il ressort de l'audit qu'un certain nombre de conditions d'une gestion efficace des sols ne sont pas encore remplies et que la Défense adopte une approche plus pragmatique que planifiée de la prévention et de l'assainissement des sols. Entre 1995 et 2004, ce sont 3,5 millions d'euros qui ont été consacrés à l'assainissement des sols. La Défense estime le coût des dossiers en cours à quelque 12 millions d'euros. Ce montant est particulièrement minime par rapport à d'autres pays. C'est ainsi que les Pays-Bas estiment le coût de leur programme d'assainissement des terrains militaires (1991-2010) à 225 millions d'euros. Il faut, en outre, tenir compte du fait que le coût des assainissements est souvent porté en déduction du prix de vente des terrains et quartiers militaires, ce qui ne permet pas d'évaluer précisément le montant des frais d'assainissement réels.

La Cour constate que les problèmes suivants entravent une gestion efficace des sols.

Le cadre juridique relatif à la gestion des sols des terrains militaires n'est pas transparent parce que la relation entre la législation militaire et la législation environnementale des Régions n'est pas claire. En effet, le large champ d'application de la législation militaire, qui a deux cent ans d'âge, autorise des exceptions importantes à la législation civile. Semblables régimes d'exception en faveur des activités militaires ne rencontrent plus que peu d'adhésion au niveau international.

L'approche de la gestion de l'environnement et des sols est trop peu planifiée, en dépit de l'existence d'une note de politique environnementale. Une politique foncière globale (une politique d'utilisation et de mise en ordre des terrains militaires) dans le cadre de laquelle la gestion du sol pourrait s'inscrire fait toujours défaut. Les objectifs en matière de prévention et d'assainissement ne sont pas mesurables, et aucune estimation de l'impact budgétaire de la note de politique n'a été effectuée. La Défense devrait, à tout le moins, se faire une idée plus

précise du passif environnemental et des activités nocives pour l'environnement, afin d'aborder en connaissance de cause la prévention et l'assainissement de la pollution.

Ces dernières années, la Défense a pris davantage conscience de la problématique environnementale. Elle a adapté sa structure organisationnelle en vue de garantir une approche globale et intégrée du respect de l'environnement. Il existe ainsi de nombreuses instructions internes qui démontrent que la Défense est consciente du cadre juridique relatif à la gestion de l'environnement et des techniques environnementales existantes. Les instruments qui permettraient de faire fonctionner cette structure rénovée (procédures, programmes informatiques, ...) font toutefois défaut ou n'ont pas encore été rendus opérationnels. L'attention suffisante n'est pas accordée à la mise en œuvre des directives, à leur suivi et à leur contrôle interne.

La Défense adopte une approche pragmatique de la pollution du sol, mais fait face à un sérieux manque de moyens. Peu de dossiers d'assainissement ont jusqu'à présent été entamés et clôturés. Outre les analyses des risques écologiques, des arguments opérationnels et budgétaires déterminent également les priorités au moment du choix des sols à analyser ou à assainir. La Défense ne possède aucun programme formel indiquant le coût et la durée de l'ensemble de l'opération d'assainissement. En tout état de cause, l'assainissement de terrains pollués nécessitera tôt ou tard des moyens financiers considérables.

Le ministre de la Défense a répondu que les conclusions du rapport constituaient une image généralement correcte de la politique environnementale et de gestion des sols menée par la Défense et que les recommandations seront utilisées comme base pour le développement futur de la politique environnementale et de gestion des sols.

---

### **Informations pour la presse**

La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à l'amélioration de la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.

Le rapport d'audit *Gestion des sols par la Défense* a été transmis au Parlement fédéral. Le texte intégral du rapport (69 pages), un résumé (2 pages) et le présent communiqué de presse sont disponibles sur le site [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).

Personne de contact :  
Jean-Marie Vande Walle  
Cellule Publications fédérale  
Tél. 02 551 89 84